

## Conseil municipal du 10 juin 2020

### PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Barbara PANOUILLOT, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie DEPREZ, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Thierry ESCODA, Nicolas JOLY, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Olivier DEMANDRE, Alexandre DUMONT

### ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE (Procuration donnée à Aurore GELEY)

### ELECTION DES DELEGUES ORGANISMES ET SYNDICATS :

SIEMR (2 titulaires, 2 suppléants) :

Candidats : Olivier DEMANDRE (suppl. Régis CHOPIN), Nicolas JOLY (suppl. André CHARDONNENS),

Les titulaires sont élus à l'unanimité, les suppléants sont élus avec 14 voix pour.

SIDEC (1 titulaire) :

Candidat : Nicolas JOLY

Le candidat est élu à l'unanimité.

SIVU Foyer logement de Dampierre (1 titulaire – 1 suppléant) :

Candidats : Michèle BOUCARD (suppl. Barbara PANOUILLOT)

Les candidates sont élues à l'unanimité.

Association Communes Forestières 1 titulaire – 1 suppléant :

Candidats : Jean BAUDOT (suppl. Régis CHOPIN)

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Commission d'Appel d'Offres 3 titulaires, 3 suppléants :

Candidats titulaires : Barbara PANOUILLOT, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE,

Candidats suppléants : Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS

Les candidats sont élus à l'unanimité.

CNAS 1 titulaire :

Candidate : Lucette NAEGELLEN.

La candidate est élue à l'unanimité.

Commissions sécurité accessibilité (1 titulaire, 3 suppléants) :

Candidats titulaires : Régis CHOPIN

Candidats suppléants : Nicolas JOLY, Jean BAUDOT, Aurore GELEY

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Conseil d'école :

Le Maire, Régis CHOPIN est membre de droit du conseil d'école  
Thierry ESCODA, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD et Jean-Baptiste CHAPUIS souhaitent y participer.

Régis CHOPIN va rencontrer M. DEFARGE, directeur de l'école pour voir avec lui qui pourrait être intégré au conseil d'école

#### INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Plusieurs choix sont proposés pour la répartition des indemnités d'élus, le choix de l'équipe se porte sur la proposition la moins impactante pour le budget communal.

La décision de ne pas attribuer la totalité des indemnités au Maire, adjoints et conseillers délégués est également retenue.

En conséquence le maire propose au conseil municipal :

- De réduire son indemnité à 29,8%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- L'indemnisation pour les adjoints à 14% et pour les conseillers délégués à 8,5%.

Cette proposition est mise au vote, elle est adoptée avec 12 voix pour, 2 voix contre et 1 bulletin blanc.

La mise en application des délibérations relatives aux indemnités de fonction des élus est fixée par le conseil municipal au 1er juin 2020

#### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

La lecture des délégations que le conseil municipal accorde au Maire est réalisée

Le conseil municipal statue sur le plafonnement fixé pour les lignes suivantes :

Ligne 4 - Délégation pour plafonner à :

- 30 000€ le montant d'un achat
- 5% du montant des travaux dans la limite de 30 000€ pour signer un avenant.

Ligne 13 – Exclusion de cette ligne

Ligne 15 – Décision de préempter à voir avec Jura Nord.

Ligne 20 - Ligne de trésorerie plafonnée à 150 000€

Suite à cette lecture, il est proposé au conseil municipal d'autorisation au maire de subdéléguer aux adjoints et conseillers délégués les délégations accordées au maire.

Les propositions de délégation au Maire et de subdélégation sont adoptées à l'unanimité

#### DEMANDE DOSSIER URBANISME AMENAGEMENT PARKING DE LA POSTE :

Délibération pour demande de subvention DETR pour 69 730€ HT + 2 000€ HT (déplacement des compteurs d'eau)

Autorisation de démolir le bâtiment de l'ancien dentiste.

Délibération votée à l'unanimité

#### PANNEAU NUMERIQUE :

3 entreprises ont été consultées (SIGNAUX GIROD, CHARVET DM et CENTAURE SYSTEM) pour assurer la fourniture d'un panneau numérique d'information.

Une délibération pour confier la fourniture et la pose du panneau numérique à l'entreprise Centaure System présentant la meilleure offre technique et financière pour un montant de 11 500 € HT est proposée au conseil Municipal :

Cette délibération est votée à l'unanimité.

SITE INTERNET :

Après avoir contacté plusieurs sociétés, 3 prestataires (BERMUDA, MEOSIS et GREENBOX) ont présenté un devis pour la conception du site internet communal.

Une délibération pour confier à la société GREENBOX présentant la meilleur offre technique et financière la conception du site internet de la commune pour un montant de 5 796€ TTC est proposée au conseil Municipal :

Cette délibération est votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Dotation de tenues professionnelles pour des employés des services techniques :

Devis réalisé en concertation des services techniques pour 2 676, 55€ HT pour la fourniture de vêtements.

Un 2ème devis à demander pour pouvoir faire un comparatif.

Devis pour remplacement de serrurerie au bâtiment rue de la République :

3 entreprises ont été contactées

Seuls 2 devis ont été reçus de la part des entreprises OUDOT et HERNANDEZ.